

INDE - PROTECTION CONFEREE PAR UN BREVET POUR LES
PRODUITS PHARMACEUTIQUES ET LES PRODUITS
CHIMIQUES POUR L'AGRICULTURE

Communication de l'Organe d'appel

La communication ci-après, datée du 18 décembre 1997, adressée par M. Julio Lacarte-Muró, Président de l'Organe d'appel, au Président de l'Organe de règlement des différends, est distribuée conformément à l'article 17:5 du *Mémorandum d'accord sur les règles et procédures régissant le règlement des différends*.

J'ai l'honneur de vous transmettre le rapport de l'Organe d'appel sur l'affaire *Inde - Protection conférée par un brevet pour les produits pharmaceutiques et les produits chimiques pour l'agriculture*, AB-1997-5. Ce rapport sera distribué le vendredi 19 décembre 1997 aux Membres de l'Organisation mondiale du commerce conformément au paragraphe 5 de l'article 17 du *Mémorandum d'accord sur les règles et procédures régissant le règlement des différends*. Les trois membres de l'Organe d'appel qui ont siégé pour cet appel étaient moi-même en qualité de Président de la section, et MM. James Bacchus et Christopher Beeby en qualité de membres.